



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Représentation permanente  
auprès des Nations unies à Genève

50

Burkina - F / EPU

FINAL

16<sup>e</sup> session du groupe de travail de l'Examen périodique universel  
Burkina Faso  
(Genève, le 22 avril 2013)

Intervention du Luxembourg

Monsieur le Président,

*Jean-Narc Harbert, Représentant  
permanent auprès de  
l'ONU à Genève*

Le Luxembourg remercie le Burkina Faso pour la présentation de son rapport national.

En tant que partenaire privilégié du Burkina Faso sur le plan de la coopération au développement, le Luxembourg se félicite des efforts déployés par le Gouvernement burkinabè pour améliorer la jouissance et la protection des droits de l'homme.

Ma délégation souhaite aborder deux points :

1. Plusieurs mesures importantes ont été prises en vue de combattre les discriminations de genre et de lutter contre les **violences à l'encontre des femmes**, y compris les mutilations génitales féminines et la pratique des mariages précoces. Pourtant, il semble que ces initiatives peinent à produire des effets garantissant la réduction de ces fléaux. Existe-il un mécanisme d'évaluation de l'action du gouvernement ?

Le Luxembourg recommande au Burkina Faso de prendre les mesures concrètes de promotion et de protection des droits des femmes, notamment en matière de prévention, d'information et de lutte contre les pratiques discriminatoires et les violences à leur encontre.

2. Si des progrès ont été accomplis en matière de **droits de l'enfant**, la situation reste très inquiétante. Les enfants sont victimes de nombreux fléaux, conséquences de la pauvreté et de la crise économique. Le Luxembourg reste vivement préoccupé par la traite des enfants et en particulier, le dangereux travail des enfants dans les mines artisanales d'or au Burkina Faso.

Le Luxembourg recommande au Gouvernement du Burkina Faso de redoubler d'efforts dans la lutte contre toutes les formes de traite des enfants et d'élaborer une

politique de protection de l'enfance assurant un meilleur système de garanties des droits de l'enfant.

Je vous remercie.